

Consultation publique

Modification au plan d'urbanisme Règlement P-03-012

Agrandissement d'une aire d'affectation « équipement collectif et institutionnel » au parc Jarry - Projet Tennis Canada Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Le règlement P-03-012 intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (CO92 03386) » a été adopté par le conseil le 27 janvier 2003.

A la demande du conseil municipal, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ce projet de règlement et rend accessible la documentation pertinente.

OBJET DE LA CONSULTATION

Le projet de règlement P-03-012 modifie le plan d'urbanisme de la ville de Montréal pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en agrandissant l'aire d'affectation « équipement collectif et institutionnel » du parc Jarry, ce qui implique également une modification de l'aire « parc et lieu public » qui lui est adjacente.

Cette modification est requise pour donner suite à la demande du Centre de tennis du parc Jarry (Tennis Canada) de modifier le zonage, dans le but d'agrandir et de modifier ses installations sportives au parc Jarry et pour permettre le réaménagement des espaces libres ceinturant les constructions existantes et projetées. Elle est également nécessaire afin de rendre conformes les installations existantes qui ont été approuvées en vertu de règlements adoptés en 1994 et 1995, conformément à l'article 612a de la charte de l'ancienne ville de Montréal.

Le projet de règlement, qui modifie le plan d'urbanisme de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel Parc-Extension afin que les nouvelles dispositions relatives au parc Jarry et aux installations de Tennis Canada y soient intégrées, doit faire l'objet d'une consultation publique.

DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance de la documentation relative au projet sont invités à le faire dès aujourd'hui aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- ❖ bureau Accès Montréal de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension situé au 529, rue Jarry Est, 4^e étage;
- ❖ bibliothèque municipale Le Prévost, 7355, avenue Christophe-Colomb;

- ❖ au poste de police de quartier 32, 7920, boulevard Saint-Laurent;
- ❖ à la Direction du greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
- ❖ à l'Office de consultation publique de Montréal, 333, rue Saint-Antoine Est, bureau 200 et sur son site internet : www.ocpm.qc.ca

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

La consultation publique se déroulera en deux parties :

- La description et l'explication du projet de règlement, suivies d'une période de questions;
- L'audition des personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le projet.

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à la consultation publique dont la première partie débutera :

Le 24 février 2003
19 h
Centre 7400
(anciennement appelé Institut des sourds de Montréal)
7400, boulevard Saint-Laurent

La deuxième partie de la consultation débutera le 17 mars 2003 à 19 h au même endroit.

Les personnes et organismes intéressés à déposer un mémoire qui sera entendu en deuxième partie de la consultation doivent le faire avant le 15 mars 2003 à 16 h, aux bureaux de l'Office de consultation publique de Montréal, en quinze exemplaires papier et en version électronique à l'attention de M. Gilles Gosselin à l'adresse suivante : ggosselin@ville.montreal.qc.ca.

Renseignements : Gilles Gosselin (514) 872-8810.

Montréal, le 9 février 2003

M^e Jacqueline Leduc
Greffière de la ville

Publié le dimanche 9 février 2003 dans le journal *La Presse* et le dimanche 16 février 2003 dans le journal local *Progrès Villeray*.



PUBLIC CONSULTATION

Amendment to the Urban Plan By-law P-03-012

Extension of the “Équipement collectif et institutionnel” land use area at Jarry Park Tennis Canada project Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension borough

The draft by-law P-03-012 entitled “Règlement modifiant le plan d’urbanisme, plan directeur de l’arrondissement Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension” (CO92 03386) was adopted at the Montréal city council meeting of January 27, 2003.

At the city council’s request, the Office de consultation publique de Montréal (OCPM) will hold a public consultation on the draft by-law and provide the background material.

OBJECT OF CONSULTATION

The draft by-law P-03-012 amends the urban plan for Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension by extending the “Équipement collectif et institutionnel” land use area at Jarry Park, and as a result amending the neighboring “parc et lieu public” land use area.

The amendment is in accordance with a zoning change requested by the Centre de tennis du parc Jarry (Tennis Canada) to extend and amend its sports facilities at Jarry Park, and to provide for the redevelopment of open spaces around existing and proposed constructions. It would also serve to upgrade existing facilities that were approved in 1994 and 1995, under article 612a of the charter of the former city of Montréal.

A public consultation must be held on the draft by-law amending the urban plan for Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension to provide for new Tennis Canada facilities at Jarry Park.

BACKGROUND MATERIAL

The background material may be consulted at the following places, during regular office hours:

- Accès Montréal office of Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension borough, 529 Jarry Street East, 4th floor
- Le Prévost municipal library, 7355 Christophe-Colomb Avenue
- Neighborhood police station 32 at 7920 Saint-Laurent Boulevard
- Direction du greffe, Ville de Montréal, 275 Notre-Dame Street East, Ground floor
- Office de consultation publique de Montréal, 333 Saint-Antoine Street East, Suite 200 and on the Internet site: www.ocpm.qc.ca

PUBLIC CONSULTATION MEETING

The meeting will be conducted in two parts:

- Description and explanation of the draft by-law, followed by a question period
- Opinions and views of persons and organizations concerned

All persons and organizations concerned are invited to attend the first part of the public consultation starting:

**Monday, February 24, 2003
at 7 p.m.**

Centre 7400 (formerly Institut des sourds de Montréal)
7400 Saint-Laurent Boulevard

The **second part** of the meeting will be held on **March 17, 2003** at 7 p.m. at the same place.

Persons or organizations interested in submitting a brief for the second part of the public consultation must file **15** copies on paper with the Office de consultation publique de Montréal, and an electronic version with Gilles Gosselin at ggosselin@ville.montreal.qc.ca **before March 15, 2003**, at 4 p.m.

For more information, please call Gilles Gosselin at 514-872-8810 (OCPM).

Montréal, February 9 , 2003

Jacqueline Leduc
City Clerk

Published in the Sunday 9, 2003 edition of *The Gazette*.